

Départ des circuits (Parc de la Bouzaize)



Trois circuits de randonnée pédestre sont tracés dans le vignoble de Beaune. Tous faciles, de longueurs différentes - **entre 5 et 10 kilomètres** -, ils permettent de découvrir les vins de Beaune sous toutes leurs facettes :

Leur terroir, mais aussi leur histoire. Les parcourir, c'est découvrir la nature beaunoise, ses clos et cabottes, et selon les saisons, la flore subméditerranéenne qui pousse sur ce coteau. Les circuits empruntent petites routes et chemins.

Pour la famille

Ce circuit court - **5 kilomètres** - permet une première découverte du vignoble de Beaune : Il est facilement accessible aux familles avec enfant et sans difficulté majeure malgré quelques côtes. Ce circuit plus court n'emprunte que des petits chemins revêtu.



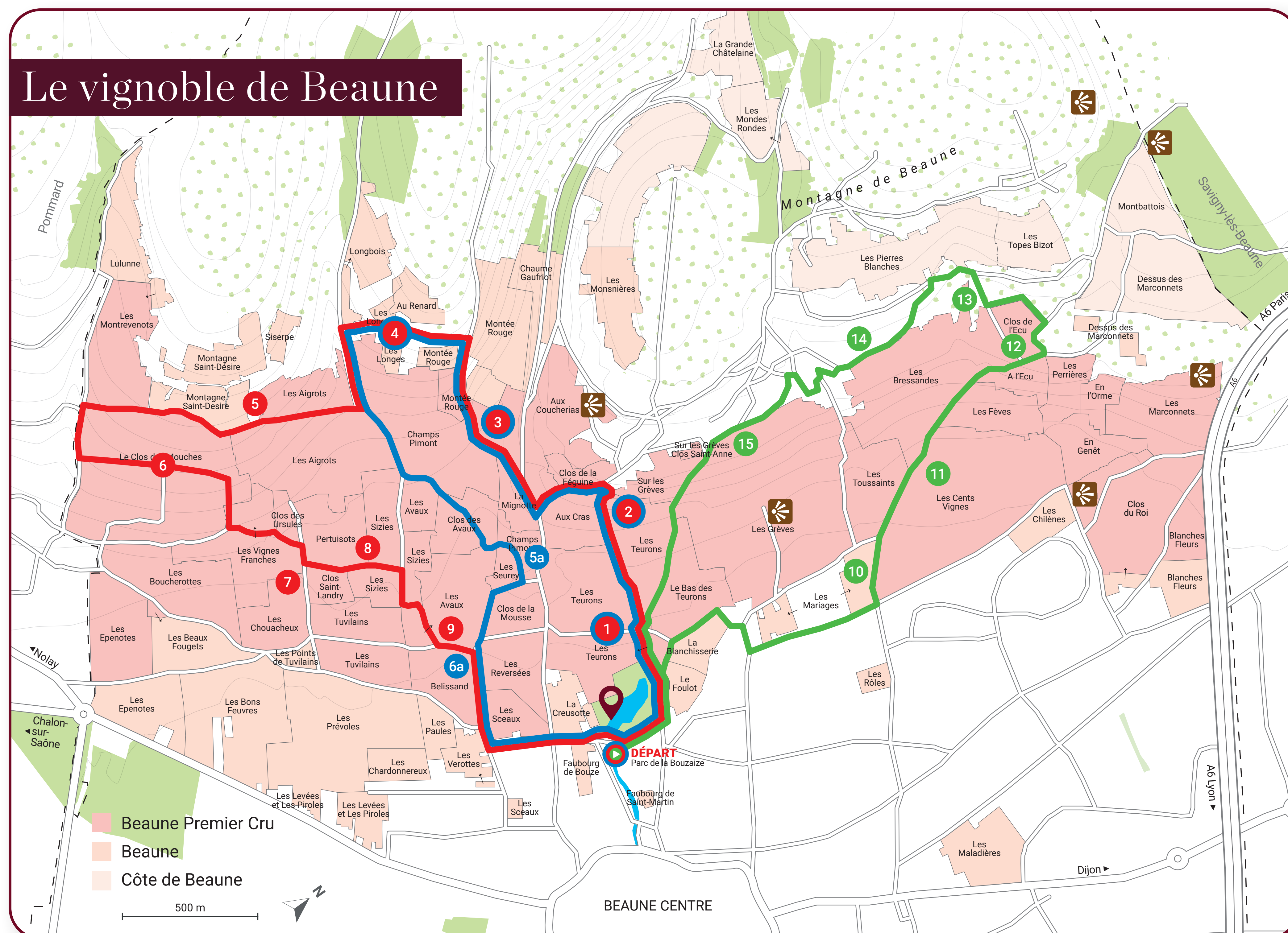
Diversité des vins de Beaune

Le circuit le plus long - **10 kilomètres** - pour un parcours varié sur petites routes, chemins, sans difficulté majeure malgré quelques côtes. Il permet d'avoir une vision globale du coteau de Beaune coté vigne mais aussi la découverte de cabottes et **murets de vigne**. Ainsi que les différents sols qui permettent aux vignerons de produire des vins si différents d'une parcelle à l'autre **même si ce n'est qu'un chemin qui les sépare**.



Histoire et panorama

Ce circuit de **7 kilomètres** permet de découvrir l'ensemble des appellations du coteau de BEAUNE sur sa partie nord. Vous découvrirez les classements des AOC et la diversité des sols en vous plongeant dans une vue époustouflante du vignoble. Préparez vos appareils photos.



Le coteau de Beaune est orienté principalement vers l'est. Il couvre **413 hectares** en appellation Beaune et compte **42 Premiers Crus**. Les vins sont essentiellement rouges, issus du cépage pinot noir, pour 90 % de la production. Les vins blancs sont issus du chardonnay.

Points de vue

Poursuivez l'aventure à pied, en vélo ou en voiture pour découvrir nos différents points de vue côté nord de notre beau village viticole de Beaune.

En savoir plus :

www.beaune-vin.fr

Les chemins empruntés sont ouverts à la circulation notamment d'engins agricoles. Soyez prudents et respectez les règles de sécurité. Les parcelles de vignes sont des propriétés privées qu'il convient de respecter. Ne jetez pas de débris. Partez avec des chaussures adaptées à la randonnée.

